

DEL2024\_09\_144

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **PRESENTATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CRC SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE LA VILLE DE MONTFERMEIL SUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS**

#### *Sur proposition de Xavier LEMOINE.*

Depuis le 11 janvier 2023, la commune de Montfermeil fait l'objet d'un contrôle des comptes et de la qualité de sa gestion par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) à compter de l'exercice 2018.

L'entretien de début de contrôle s'est tenu le 24 janvier 2023 et l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 1<sup>er</sup> août 2023.

Le rapport d'observations provisoires produit à l'issue de ce contrôle a été notifié au Maire le 11 décembre 2023.

DEL2024\_09\_144

En application du code des juridictions financières, le Maire a adressé le 11 janvier 2024 un document exhaustif à destination de la chambre comprenant 18 pages et des annexes afin d'apporter des éléments de précision et réponses aux différentes observations formulées et a sollicité dans le même temps une audition qui a été organisée par la Chambre le 2 février 2024.

Le 22 mai 2024, le rapport d'observations définitives délibéré le 22 février 2024 a été notifié à la Commune.

Suite à une procédure contradictoire, le rapport d'observations définitives a été adopté par la CRC, et transmis pour communication en Conseil Municipal le 9 juillet 2024.

Ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante de la commune dès sa plus proche réunion afin d'en prendre acte et de donner lieu à un débat.

Ensuite et, conformément au code des juridictions financières, le Maire a l'obligation de revenir vers le Conseil Municipal dans un an, pour présenter les actions entreprises à la suite des observations mentionnées par la CRC et de transmettre ce rapport ensuite à la Chambre afin qu'elle puisse mesurer le degré de mise en œuvre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières, et notamment les articles L. 211-3, L. 211-4, L. 243-3, L. 243-6, L. 243-11 et R. 243-16,

Vu le rapport d'observations définitives délibéré par la Chambre Régionale des Comptes le 22 février 2024 et transmis le 9 juillet 2024,

Considérant qu'une procédure contradictoire s'est déroulée durant l'année 2023 dans le cadre d'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montfermeil,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes a adopté son rapport d'observations définitives le 22 février 2024,

Considérant que la commune de Montfermeil a été notifiée du rapport le 9 juillet 2024,

Considérant qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante de la commune de Montfermeil le rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, et de tenir débat,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. De prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montfermeil.
2. De prendre acte des débats qui se sont tenus sur ce rapport.

DEL2024\_09\_144

3. De dire que dans un an à compter de ce jour, un rapport sera effectué en Conseil Municipal puis transmis à la Chambre sur les actions entreprises suite aux recommandations de la CRC..

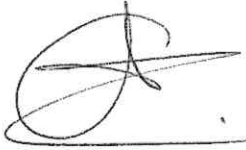
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

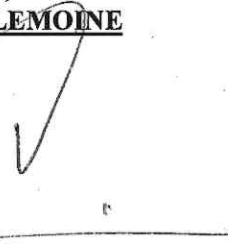
*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

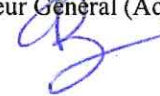
**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 27/09/2024  
Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/09/2024

Montfermeil, le 27/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024\_09\_145

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **ACCORD DE LA GARANTIE D'EMPRUNT A IMMOBILIERE 3F CONCERNANT L'OPERATION DE CONSTRUCTION NEUVE DE 19 LOGEMENTS ET 16 PLACES DE STATIONNEMENT SIS 14 RUE DE LA HALLE A MONTFERMEIL POUR UN MONTANT DE 4 461 000 EUROS**

#### *Sur proposition de Jean ARSLAN.*

IMMOBILIERE 3F sollicite une garantie d'emprunt auprès de la ville de Montfermeil afin de participer au renouvellement des logements de la ville qui consiste à diversifier l'offre locative.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2305 et 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par IMMOBILIERE 3F en date du 19 août 2024 qui a obtenu un accord de principe auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant le financement de l'opération d'acquisition en VEFA Parc social public de 19 logements dont 2 maisons individuelles et 16 places de stationnement en sous-sol, situés 14 rue de la Halle à Montfermeil,

DEL2024\_09\_145

Considérant l'accord de principe formulée en date du 03 novembre 2023 par la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant, dans un premier temps la demande d'accord de principe pour la garantie de ces prêts dont le montant est susceptible de subir une évolution au moment de l'édition des contrats de prêts définitifs,

Considérant qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt IMMOBILIERE 3F propose de réserver 3 logements à la ville de Montfermeil selon les caractéristiques suivantes :

- 1 T2
- 2 T4 (maisons individuelles)

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**Article 1 :** D'accorder sur la base de l'accord de principe la garantie de la commune de Montfermeil à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 461 000 euros à souscrire par IMMOBILIERE 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de prêt n°5128384 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 461 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ladite offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération d'acquisition 19 logements sociaux et 16 place de stationnement en sous-sol sis 14 rue de la Halle à Montfermeil,

**Article 2 :** La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par IMMOBILIERE 3F dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Les caractéristiques de la proposition des prêts pour un montant de 4 461 000 euros consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

#### **1ER PRET**

<b>Montant du prêt PLI</b>	<b>2 726 000 €</b>
Enveloppe	PLIDD 2023
Identifiant de la ligne du prêt	-
Commission d'instruction	1 630 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	4,41 %
TEG	4,41 %
Durée	30 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	1,40 %
Taux d'intérêt	Livret A + 1,40 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	Exact/365

DEL2024\_09\_145

## 2EME PRET

Montant du prêt PLI FONCIER	1 735 000 €
Enveloppe	PLIDD 2023
Identifiant de la ligne du prêt	-
Commission d'instruction	1 040 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	4,40 %
TEG	4,40 %
Durée	50 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	1,40 %
Taux d'intérêt	Livret A + 1,40 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	Exact/365

**Article 3 :** Sur notification de l'impayée par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à IMMOBILIERE 3F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

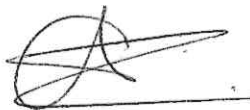
**Article 4 :** De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**  
**33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300472-20240925-DEL2024\_09\_145-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024

DEL2024\_09\_146

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de M. Xavier LEMOINE - Maire à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KETCHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### *Sur proposition de Gérard GINAC.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2024\_06\_116 du 26 juin 2024 portant dernièrement modification du tableau des effectifs,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour un changement de filière,



DEL2024\_09\_146

Considérant qu'il convient également de créer les postes suivants au sein de la Direction des Affaires Juridiques et des Achats :

- Juriste en charge des Assemblées et du RGPD
- Gestionnaire des Achats Publics

Considérant que tout emploi créé peut être pourvu par un fonctionnaire, et à défaut par un agent contractuel lorsque le statut le permet, dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique (Livre III Titre III Recrutements par contrat),

Considérant que dans ce cas, la rémunération sera calculée au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement,

Considérant que les cadres d'emplois ainsi créés seront supprimés à l'issue des recrutements effectifs sur les grades, pour ceux non pourvus en définitive,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. De modifier le tableau des effectifs par la création des emplois suivants :
  - 1 adjoint administratif principal de 1ère classe
  - 1 Juriste en charge des Assemblées et du RGPD sur le cadre d'emplois des attachés
  - 1 Gestionnaire des Achats Publics sur le cadre d'emplois des attachés
2. De dire que les dépenses ainsi envisagées seront imputées sur le chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

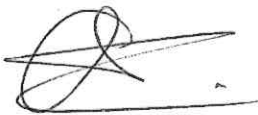
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

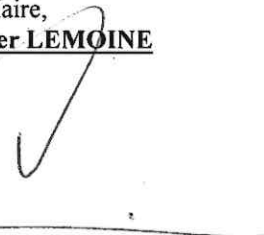
*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

DEL2024\_09\_147

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **ACTUALISATION DES DIFFERENTS TAUX HORAIRES APPLIQUES PAR LA COLLECTIVITE**

#### *Sur proposition de Gérard GINAC.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 66-787 du 14 octobre 1966 et n° 82-979 du 19 novembre 1982 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal, et en précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu la délibération du 29 juin 1979 portant rémunération du personnel d'animation, modifiée par délibérations du 26 juin 1981 et du 12 juillet 1983,

1/3

DEL2024\_09\_147

Vu les délibérations n° 2006/045 du 1<sup>er</sup> mars 2006 et n° 2006/145 du 28 juin 2006 portant rémunération des intervenants dans le cadre du dispositif de réussite éducative, conformément au décret n° 2005-909 et à l'arrêté ministériel du 2 août 2005,

Vu la délibération n°2007/064 du 28 mars 2007 portant création et rémunération de vacation de psychologue au sein des structures d'accueil du jeune enfant,

Vu la délibération n° 2012/138 du 12 septembre 2012 actualisant les taux horaires des enseignements artistiques et des activités culturelles,

Considérant qu'il convient de recenser les différents taux horaires applicables au sein de la collectivité sans en augmenter les montants, et d'en prévoir les modalités de revalorisation,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. De fixer la rémunération horaire brute des agents assurant les missions suivantes, en valeur du point de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et en valeur du SMIC au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

MISSIONS	TAUX HORAIRE BRUT	INDEXATION
Professeur de musique	26,52 €	Valeur du point fonction publique
Professeur de danse	26,52 €	
Professeur d'arts plastiques	23,46 €	
Professeur de théâtre	23,46 €	
Professeur de yoga	35,37 €	
Professeur de langues étrangères	24,99 €	
Modèle vivant	17,34 €	
Intervenant réussite éducative	29,54 €	
Psychologue petite enfance	21,82 €	
Surveillance de cantines	11,65 €	Valeur du SMIC
Animateur Loisirs et Jeunesse non diplômé	11,65 €	
Animateur Loisirs et Jeunesse diplômé	11,73 €	
Points écoles	11,65 €	
Logistique et interventions techniques	11,65 €	

2. D'indexer les taux horaire sur l'augmentation du point de la fonction publique ou sur la revalorisation du SMIC comme précisé ci-dessus.

DEL2024\_09\_147

3. De rappeler les différents taux horaire plafonds réglementaires des indemnités allouées au personnel enseignant de l'Education nationale qui interviennent au titre d'activité accessoire pour le compte de la collectivité, fixés par arrêtés interministériels et notes de service du ministère de l'Education nationale :

	Heure enseignement	Etude surveillée	Heure surveillance
Instituteur	22,26 €	20,03 €	10,68 €
Professeur des écoles de classe normale	24,82 €	22,34 €	11,91 €
Professeur des écoles de cl exceptionnelle ou hors cl	27,30 €	24,57 €	13,11 €
Professeur contractuel de 2ème catégorie	22,26 €	20,03 €	10,68 €
Professeur contractuel de 1ère catégorie	24,06 €	21,65 €	11,55 €

4. De dire que les dépenses ainsi envisagées seront imputées sur le chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

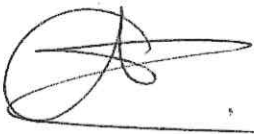
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300472-20240925-DEL2024\_09\_147-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **CONVENTION RELATIVE AU PAIEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS AGREES SOLLICITES PAR LE CONSEIL MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL DU CIG DE LA PETITE COURONNE**

#### *Sur proposition de Gérard GINAC.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-44 et L.452-30,

Vu le projet de convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés du conseil médical interdépartemental, proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne,

Considérant que la collectivité doit autoriser le CIG à avancer les frais d'honoraires des médecins agréés réalisés pour le compte des agents de la collectivité, et qui feront ensuite l'objet de remboursements sous forme de titres de recettes 2 fois par an,

DEL2024\_09\_148

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés du conseil médical interdépartemental, proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, ci-annexée.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
3. De dire que les dépenses ainsi envisagées seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

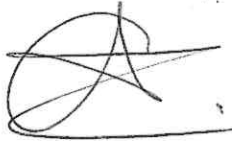
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENTS / PROCURATIONS:**

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **RACHAT DE TROIS PROPRIETES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE**

#### ***Sur proposition de Alain SCHUMACHER.***

Par délibération du 21 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention afférent, entre la Ville de Montfermeil, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et l'Établissement Public Foncier d'Île de France, permettant une veille foncière indispensable à la réalisation des projets et actions structurants portés par la Ville.

Pendant ces 6 années, l'EPFIF a mené une politique d'acquisitions active, couplé aux biens déjà propriétés de la commune, permettant ainsi de maîtriser des secteurs à enjeux et à fort potentiel de mutabilité, cadrant ainsi le développement de la ville selon les principes et règles dictées par la collectivité publique, et non pas celles principalement financières des porteurs de projets privés.

De ce fait, sur certaines propriétés acquises par l'EPFIF, des sorties opérationnelles ont pu aboutir. D'autres biens, dits isolés ou intéressants pour la Ville de Montfermeil, car propriétaire de l'ensemble des autres biens formant un tènement foncier, ne trouveront pas de sortie opérationnelle avant la conclusion de la prochaine convention d'intervention foncière.



DEL2024\_09\_149

Aussi, la Ville de Montfermeil et l'EPFIF ont convenu du rachat de trois propriétés, par la commune, répondant aux critères susvisés, à savoir :

- le bien sis 17 rue Henri Barbusse, cadastré C n°386, d'une superficie de 155 m<sup>2</sup>, pour un montant de 274 000 € HT, auquel s'ajoute une TVA sur marge de 15 600 €,
- le bien sis 3 rue Paul de Kock, cadastré A n°350, d'une superficie de 648 m<sup>2</sup>, pour un montant de 388 000 € HT, auquel s'ajoute une TVA sur marge de 33 600 €,
- le bien sis 6 place Ampère, cadastré E n°523 et AB n°689 (en partie sur la commune de Chelles), d'une superficie de 304 m<sup>2</sup>, pour un montant de 245 000 € HT, auquel s'ajoute une TVA sur marge de 44 400 €.

Ces acquisitions ont fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal lors de sa séance du 23 mai 2024. Il s'avère cependant que dans le cadre de cette opération, une TVA sur marge s'applique. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur ce projet.

Une fois ces acquisitions effectuées, les trois biens ne feront donc plus partis des biens en stock attachés à la convention d'intervention foncière, dont la liste, annexée, est portée à la connaissance du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de la convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 28 février 2017, et dont la dernière modification a été approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 12 décembre 2022,

Vu les actions et projets menés depuis de nombreuses années par la Commune pour le développement urbain et social de son territoire,

Vu la délibération du 21 juin 2017 approuvant la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention entre la la Ville de Montfermeil, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et l'Établissement Public Foncier d'Île de France, permettant une veille foncière indispensable à la réalisation des projets et actions structurants portés par la Ville,

Vu la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention signés le 27 septembre 2017,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière précitée, approuvé par délibération du conseil municipal du 23 mai 2023 et signé le 29 juin 2023,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière précitée, approuvé par délibération du conseil municipal du 23 mai 2024 et signé le 28 juin 2024,

Vu les lettres valant avis du domaine en date du 4 et 8 avril 2024,

Vu la délibération n°2024\_05\_086 du 23 mai 2024 approuvant l'acquisition de trois propriétés à l'Établissement Public Foncier d'Île de France,

Considérant que certaines propriétés acquises par l'EPFIF qui n'ont pas pu faire l'objet de sorties opérationnelles, compte tenu de leurs spécificités ou localisation, doivent être rachetées par la Ville de Montfermeil avant la conclusion de la prochaine convention d'intervention foncière,

Considérant que le rachat des trois propriétés situées 17 rue Henri Barbusse (cadastrée C n°386), 3 rue Paul de Kock (cadastrée A n°350) et 6 place Ampère (cadastrée E n°523 et AB n°689) est intéressant pour la commune de Montfermeil, compte tenu de leur proximité immédiate avec des propriétés communales.

DEL2024\_09\_149

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'acquérir les trois propriétés appartenant à l'Établissement Public Foncier d'Île de France suivantes :
  - le bien sis 17 rue Henri Barbusse, cadastré C n°386, d'une superficie de 155 m<sup>2</sup>, pour un montant de 274 000 € HT, auquel s'ajoute une TVA sur marge de 15 600 €,
  - le bien sis 3 rue Paul de Kock, cadastré A n°350, d'une superficie de 648 m<sup>2</sup>, pour un montant de 388 000 € HT, auquel s'ajoute une TVA sur marge de 33 600 €,
  - le bien sis 6 place Ampère, cadastré E n°523 et AB n°689 (en partie sur la commune de Chelles), d'une superficie de 304 m<sup>2</sup>, pour un montant de 245 000 € HT, auquel s'ajoute une TVA sur marge de 44 400 €.
2. De prendre acte de la liste des biens en stock au 31 décembre 2023, attachés à la convention d'intervention foncière conclue avec l'Établissement Public Foncier d'Île de France,
3. De dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2024\_05\_086 du 23 mai 2024.

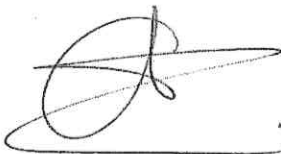
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**ACQUISITION AMIABLE DE LA PROPRIETE SISE 17 BIS RUE DE L'EGLISE CADASTREE SECTION C N° 662 APPARTENANT A MADAME CLARISSOU EVELINE POUR UN MONTANT DE 367 500 EUROS FRAIS D'AGENCES INCLUS ET LIBRE A LA VENTE**

### *Sur proposition de Alain SCHUMACHER.*

Madame Évelyne CLARISSOU est propriétaire du bien sis 17 bis rue de l'Église à Montfermeil.

Cette propriété emblématique de Montfermeil, de part son patrimoine bâti remarquable et son parc arboré situé en plein centre ville ancien de Montfermeil, jouxte plusieurs propriétés communales.

Dans un souci de mise en valeur de cette propriété, et compte tenu de sa position géographique, les consorts CLARISSOU ont proposé à la commune de Montfermeil de s'en porter acquéreur.

Après avis du service de France Domaine, la commune a proposé une acquisition de cette propriété libre à la vente, pour un montant de 367 500 €, en ce compris des honoraires d'agence de 17 500 €.

Compte tenu du périmètre de restructuration du centre-ville élargi et des équipements communaux jouxtant le bien, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition du bien sis 17 bis rue de l'Église, cadastré section C n°662, pour une superficie de 1 202 m<sup>2</sup>, au prix total de 367 500 €.

Le Conseil Municipal,

DEL2024\_09\_150

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 28 février 2017 et modifié par délibérations successives,

Vu les actions menées pour la restructuration du centre-ville élargi,

Vu les échanges entre les consorts CLARISSOU et la commune de Montfermeil qui ont abouti à un accord à hauteur de 367 500 €, frais d'agence inclus et libre à la vente, pour l'acquisition du bien sis 17 bis rue de l'Église à Montfermeil, cadastré section C n°662, pour une superficie de 1 202 m<sup>2</sup>,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 17 mai 2024,

Considérant que le bien est situé dans le périmètre de restructuration du centre-ville élargi,

Considérant que la commune est propriétaire de plusieurs biens accueillant des équipements publics jouxtant cette propriété,

Considérant l'intérêt que représente cette propriété pour la commune,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'acquérir la propriété de Mme Évelyne CLARISSOU, sise 17 bis rue de l'Église, cadastrée section C n°662, pour une superficie de 1 202 m<sup>2</sup>, libre à la vente, au prix total de 367 500 €, en ce compris des honoraires d'agence de 17 500 €.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout autre document y afférent.
3. De dire que la dépense est prévue au budget.

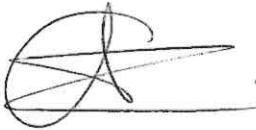
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

M. Xavier LEMOÏNE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOÏNE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

DEL2024\_09\_151

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**ACQUISITION AMIABLE DE LA PROPRIETE SISE 82 AVENUE DES SCIENCES CADASTREE SECTION F N° 547 APPARTENANT AUX CONSORTS KACHOUR POUR UN MONTANT DE 340 000 EUROS LIBRE A LA VENTE**

### *Sur proposition de Alain SCHUMACHER.*

Les consorts KACHOUR sont propriétaires du bien sis 82 avenue des Sciences à Montfermeil.

Cette propriété se situe au sein du quartier des Coudreaux, et jouxte des équipements publics communaux. Elle fait partie du périmètre de restructuration de cette micro-centralité, prévu par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme, et faisant l'objet d'une étude urbaine en cours avec l'EPT Grand Paris Grand Est.

Après avis du service de France Domaine, la commune a proposé une acquisition de cette propriété libre à la vente, pour un montant de 340 000 €.

Compte tenu du périmètre de restructuration de la micro-centralité des Coudreaux et des équipements communaux jouxtant le bien, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition du bien sis 82 avenue des Sciences, cadastré section F n°547, pour une superficie de 486 m<sup>2</sup>, au prix total de 340 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2024\_09\_151

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 28 février 2017 et modifié par délibérations successives, et notamment son Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu le périmètre de restructuration de la micro-centralité des Coudreaux,

Vu l'étude urbaine en cours sur ce quartier, menée avec l'EPT Grand Paris Grand Est,

Vu les échanges entre les consorts KACHOUR et la commune de Montfermeil qui ont abouti à un accord à hauteur de 340 000 €, libre à la vente, pour l'acquisition du bien sis 82 avenue des Sciences à Montfermeil, cadastré section F n°547, pour une superficie de 486 m<sup>2</sup>,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 2 mai 2024,

Considérant que le bien est situé dans le périmètre de restructuration de la micro-centralité des Coudreaux,

Considérant que la commune est propriétaire de plusieurs biens jouxtant cette propriété,

Considérant l'intérêt que représente cette propriété pour la commune,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'acquérir la propriété des consorts KACHOUR, sise 82 avenue des Sciences à Montfermeil, cadastré section F n°547, pour une superficie de 486 m<sup>2</sup>, libre à la vente, au prix total de 340 000 €.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout autre document y afférent.
3. De dire que la dépense est prévue au budget.

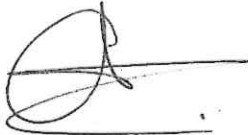
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

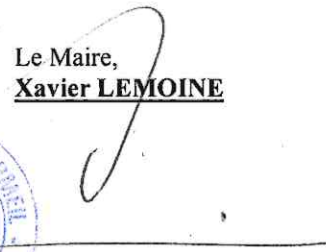
*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024  
Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024  
Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

DEL2024\_09\_152

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **ACQUISITION DE TERRAINS A GRAND PARIS AMENAGEMENT DENOMMES N1 - M1 ET K3 APPROUVEE PAR DELIBERATION DU 26 JUIN 2024 - MODIFICATION DES EMPRISES CADASTRALES DE L'ILOT K3**

#### *Sur proposition de Alain SCHUMACHER.*

Par la délibération n°2024\_06\_119 du 26 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition à Grand Paris Aménagement de trois terrains situés rue Utrillo (dénommé N1 et M1) et boulevard Bargue (Dénommé K3) pour 8511 m<sup>2</sup>, dont la liste des parcelles a été reprise en annexe à la délibération, au prix de 2 629 000 €HT qui se décompose ainsi et dont le prix d'acquisition se réalisera sur deux exercices budgétaires.

- Terrain situé rue Utrillo (dénommé N1) pour 2052 m<sup>2</sup> pour une valeur de 633 851 €HT
- Terrain situé rue Utrillo (dénommé M1) pour 2045 m<sup>2</sup> pour une valeur de 631 689 €HT
- Terrain situé Bd Bargue (dénommé K3) pour 4 414 m<sup>2</sup> pour une valeur de 1 363 460 €HT

1/3

DEL2024\_09\_152

Il s'avère que depuis lors, Grand Paris Aménagement a indiqué que les parcelles cadastrales B n° 123 et B 188p, pour un total de 287 m<sup>2</sup>, pouvaient être incluses dans l'emprise de la parcelle dénommée K3 sans modification des autres conditions de cessions ou de prix.

Aussi il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la liste des parcelles composant la parcelle dénommée K3 en y ajoutant les parcelles cadastrées B n° 127 et B 188p dont l'acquisition a été approuvée par délibération du 26 juin 2024, et de compléter ainsi ladite délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Projet de Rénovation Urbaine sur la résidence des Bosquets qui restructuré ce quartier, tant en termes d'habitats, de services, que d'équipements et d'espaces publics,

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 29 juillet 2005 avec Grand Paris Aménagement (anciennement dénommé AFTRP) et ses avenants pour la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine,

Vu la délibération n°2024\_06\_119 du 26 juin 2024 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition à Grand Paris Aménagement de trois terrains situés rue Utrillo (dénommé N1 et M1) et boulevard Bargue (Dénommé K3) pour 8511 m<sup>2</sup>, dont la liste des parcelles a été reprise en annexe à la délibération, au prix de 2 629 000 €HT qui se décompose ainsi et dont le prix d'acquisition se réalisera sur deux exercices budgétaires.

- Terrain situé rue Utrillo (dénommé N1) pour 2052 m<sup>2</sup> pour une valeur de 633 851 €HT
- Terrain situé rue Utrillo (dénommé M1) pour 2045 m<sup>2</sup> pour une valeur de 631 689 €HT
- Terrain situé Bd Bargue (dénommé K3) pour 4 414 m<sup>2</sup> pour une valeur de 1 363 460 €HT

Considérant que depuis lors, Grand Paris Aménagement a indiqué que les parcelles cadastrales B n° 123 et B 188p pour un total de 287 m<sup>2</sup> pouvaient être incluses dans l'emprise de la parcelle dénommée K3 sans modification des autres conditions de cessions.

Considérant que ces parcelles sont intéressantes pour la commune et l'aménagement de l'îlot K3,

Vu l'avis de la DNID du 12 août 2024,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la modification de la liste des parcelles constituant l'îlot K3 indiquées dans l'annexe à la délibération n°2024\_06\_119 du 26 juin 2024 relative à l'acquisition à Grand Paris Aménagement des biens sis :  
Terrain situé rue Utrillo (dénommé N1) pour 2052 m<sup>2</sup> pour une valeur de 633 851 €HT  
Terrain situé rue Utrillo (dénommé M 1) pour 2045 m<sup>2</sup> pour une valeur de 631 689 €HT  
Terrain situé Bd Bargue (dénommé K 3) pour 4 414 m<sup>2</sup> pour une valeur de 1 363 460 €HT
2. dont la liste des parcelles cadastrales a été annexée à la dite délibération et de compléter cette liste pour l'îlot dénommé K3 par de deux parcelles cadastrées section B n° 123 et n° 188p pour un total de 287 m<sup>2</sup>



DEL2024\_09\_152

3. De dire que les autres termes de la délibération n°2024\_06\_119 du 26 juin 2024 susvisée restent sans changement
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et tout document afférent.

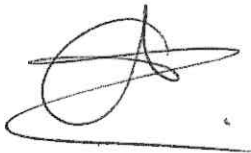
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

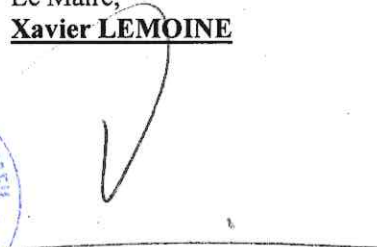
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024\_09\_153

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 30



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENTS / PROCURATIONS:**

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE MONTFERMEIL DANS LA SAEM SEQUANO**

#### *Sur proposition de Alain SCHUMACHER.*

La Ville de Montfermeil est actionnaire de la SAEM Séquano. Cet actionnariat résulte de la fusion-absorption de Deltaville, opéré en 2017. Montfermeil fait partie de l'Assemblée spéciale des villes de la SAEM, cette participation ouvrant droit à un siège au Conseil d'Administration.

Par délibération n°2020\_06\_075 du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné ses représentants au sein de la SAEM Séquano.

Cette participation a été confortée par délibération n°2022\_11\_169 du Conseil Municipal du 16 novembre 2022, approuvant les modalités de restructuration et d'augmentation du capital de la SAEM Séquano.

L'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation, pour tout élu mandataire d'une collectivité dans les instances de gouvernance (conseil d'administration ou assemblée générale) d'une entreprise publique locale, de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de l'exercice 2023 présenté par le représentant de la Ville de Montfermeil dans la SAEM Séquano.

DEL2024\_09\_153

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1524-5,

Vu la délibération n°2020\_06\_075 du Conseil Municipal du 2 juin 2020, désignant les représentants de la Ville de Montfermeil au sein de la SAEM Séquano,

Vu la délibération n°2022\_11\_169 du Conseil Municipal du 16 novembre 2022, approuvant les modalités de restructuration et d'augmentation du capital de la SAEM Séquano,

Vu le rapport annuel de l'exercice 2023 du représentant de la Ville de Montfermeil dans la SAEM Séquano, ci-annexé,

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer après débat sur le rapport écrit de leurs représentants au sein du conseil d'administration,

Considérant que les éléments inscrits au rapport du représentant de la Ville de Montfermeil pour l'exercice 2023 permettent de rendre compte de l'activité de la SAEM Séquano,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. De prendre acte de la communication du rapport d'activité 2023 de la SAEM Séquano.
2. D'approuver le rapport présenté par le représentant de la Ville de Montfermeil au titre de son mandat au sein de la SAEM Séquano pour l'exercice 2023, ci-annexé.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**30 POUR**

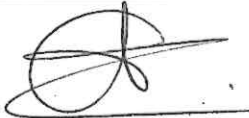
*M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

**2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE**

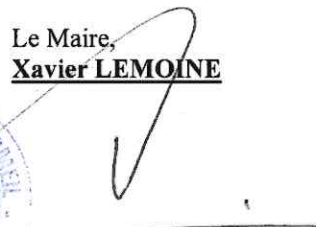
*M. Alain SCHUMACHER, M. Mouloud MEDJALDI*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024  
Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024  
Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

DEL2024\_09\_154

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **PROJET PORTANT SUR LA REFECTION DES TOITURES TERRASSES DU CENTRE DE LOISIRS HERGE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF**

#### *Sur proposition de Alain SCHUMACHER.*

Dans le cadre du projet portant sur la réfection des toitures terrasses du centre de loisirs Hergé, la commune a conclu un marché de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Duval .

L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu un avant-projet définitif conforme au programme.

Le délai d'exécution des travaux est estimé à 7 mois (période de préparation comprise). Le coût prévisionnel définitif des travaux est donc fixé à 440 055 € HT (valeur Juillet 2024). Ce coût comprend les travaux demandés au programme initial et respecte l'enveloppe financière initiale affectée aux travaux (pour mémoire 660 000 € HT valeur Novembre 2022) .

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2024\_09\_154

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2432-1, L. 2432-2, R. 2194-1, R. 2432-6, et R. 2432-7,

Vu la délibération n°2023\_02\_016 du 15 février 2023 portant approbation et fixation de l'enveloppe financière affectée aux travaux du projet de réfection des toitures terrasses du centre de loisirs Hergé,

Vu la décision n°2023\_267 du 31 octobre 2023 portant signature du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réfection des toitures terrasses du centre de loisirs Hergé,

Vu le marché n°202322 portant sur la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réfection des toitures terrasses du centre de loisirs Hergé,

Considérant que la maîtrise d'ouvrage s'est vu remettre l'avant-projet définitif,

Considérant qu'au stade APD, il convient de fixer le coût prévisionnel définitif,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver l'avant projet définitif de l'opération de réfection des toitures terrasses du Centre de Loisirs Hergé.
2. De fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 440 055 € HT (valeur Juillet 2024).
3. De dire que la dépense est prévue au budget.

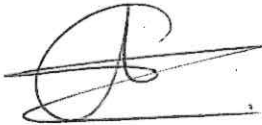
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

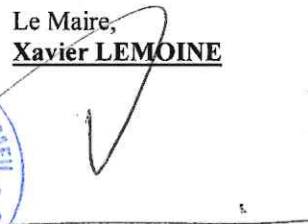
*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024  
Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024  
Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

DEL2024\_09\_155

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de M. **Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DÜDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **DELIBERATION PORTANT SUR L'AUTORISATION DE BÉNÉFICIER DES CEE POUR LES TRAVAUX DE CALORIFUGEAGE DES CANALISATIONS D'EAU CHAUDE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONTFERMEIL**

#### *Sur proposition de Alain SCHUMACHER.*

#### *Développement du contexte*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les objectifs du décret tertiaire visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments à usage tertiaire,

Considérant que les canalisations d'eau chaude des bâtiments municipaux de la ville de Montfermeil ne sont pas isolées ou isolées par un calorifuge vétuste et/ou dégradé et/ou d'ancienne génération,

Considérant que le calorifugeage est essentiel pour réaliser des économies d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments,

DEL2024\_09\_155

Considérant que ce projet permettrait de répondre aux objectifs du décret tertiaire et de bénéficier des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE),

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser cette collaboration par une convention,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'autoriser les travaux de calorifugeage des canalisations d'eau chaude dans les bâtiments municipaux de Montfermeil.
2. De signer une convention avec la société Eco Environnement, qui coordonnera et supervisera les travaux, et avec IDF Calorifuge, qui réalisera les travaux.
3. De bénéficier des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) obtenus grâce à ces travaux et de les valoriser pour financer le projet sans reste à charge,
4. De transmettre les documents nécessaires relatifs à l'instruction de ce dossier et à la valorisation des CEE.

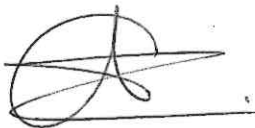
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

DEL2024\_09\_156

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE DE GEOTHERMIE DE CHELLES (SMGC) POUR 2023**

#### *Sur proposition de Alain SCHUMACHER.*

La ville de Montfermeil ne dispose pas de réseau de chaleur mais est limitrophe des réseaux de chaleur situés à Chelles et Clichy-sous-Bois.

En 2016, la ville avait sollicité l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme et l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour une étude sur les enjeux énergétiques en matière de géothermie, de solaire, d'éolien et les sources d'énergies fatales. Il en était ressorti une analyse approfondie effectuée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Cette étude avait été reprise et élargie aux communes de l'EPT dans l'atlas présenté pour le compte de l'EPT GPGE le 23 janvier 2017.



DEL2024\_09\_156

Le 11 décembre 2017, sur demande de la ville, le BURGEAP a réalisé une étude de préfaisabilité géothermique suivie le 26 janvier 2018 d'une étude sur le potentiel de la ressource géothermique sur la commune qui conclut que la géothermie verticale est nulle à faible sur la commune de Montfermeil et qu'il convient de privilégier l'étude et le développement de solutions de géothermie sur nappe profonde mais la topologie de la ville et son contexte géologique (présence de gypse) sont des facteurs de contrainte pour une géothermie.

En 2022, la Métropole du Grand Paris a présenté, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), le potentiel de la géothermie de surface comprenant Paris et les 130 communes environnantes, afin de disposer d'un outil d'aide à la décision pour le déploiement de cette énergie durable identifiée comme principale source d'énergie renouvelable.

Parallèlement en 2021, les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ont mené des études pour réactiver et étendre le réseau de chaleur de Clichy-sous-Bois. Il est apparu que les délais de mise en œuvre de ce réseau de chaleur étendu n'étaient pas compatibles avec le programme de rénovation urbaine de Clichy-sous-Bois ; en revanche l'extension du réseau de chaleur de Chelles aux villes de Gagny et Montfermeil est apparue intéressante et opérationnelle dans des délais plus rapides.

En conséquence, Montfermeil, qui ne dispose certes pas d'un réseau de chaleur, mais présente une potentialité de développement avec des bâtiments éligibles à un possible raccordement (bailleurs, Département de Seine-Saint-Denis, bâtiments municipaux, établissements de santé...) a décidé d'adhérer au SMGC le 16 décembre 2020.

Ainsi, la ville de Montfermeil a saisi l'opportunité d'adhérer au réseau de chaleur du Syndicat Mixte de Géothermie de la ville de Chelles (SMGC) pour pouvoir bénéficier notamment d'une expertise et d'un accès à ce réseau de chaleur produit majoritairement à partir d'une énergie renouvelable, et permettant le raccordement de collectifs d'habitations et d'établissements privés et publics sur son territoire.

Le Syndicat Mixte de Géothermie de la ville de Chelles (SMGC) a été créé en juillet 1984, à l'initiative du Conseil Municipal de la Ville de Chelles et de l'Office Municipal d'HLM de Chelles (OPAC) sous la forme d'un syndicat mixte associant ces deux entités juridiques.

Le syndicat a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'installations de production et de distribution d'énergie calorifique, notamment à partir de la géothermie, sur l'ensemble du bassin Chellois qui constitue son périmètre d'intervention, comprenant le territoire de la Ville de Chelles ainsi que celui des autres communes membres.

La mission d'exploitation a pour objet la maintenance et l'entretien des installations de chauffage existantes ou à venir, dans les conditions définies aux présents statuts, et desservant l'ensemble des bâtiments raccordés dans le périmètre d'intervention du syndicat.

La centrale géothermique de Chelles est gérée par le Syndicat Mixte de Géothermie de la ville de Chelles et la société Chelles Chaleur (filiale du groupe Coriance, acteur majeur des services énergétiques, spécialisé dans les réseaux de chaleur et les énergies renouvelables) dans le cadre d'un contrat de concession.

DEL2024\_09\_156

Le SMGC nous a adressé le 29 août 2024, son rapport d'activité pour l'année 2023 qui comprend un historique du réseau, les données techniques du réseau, le compte-rendu d'exploitation du réseau, les données financières 2023 du délégant et du concessionnaire ainsi que les perspectives du syndicat pour 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2023, transmis par le SMGC en date du 29 août 2024,

Considérant qu'il convient d'en prendre acte,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport annuel d'activité du SMGC pour l'exercice 2023.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

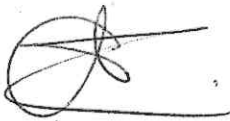
**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,

**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,

**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024\_09\_156

Accusé de réception en préfecture  
093-219300472-20240925-DEL2024\_09\_156-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024

DEL2024\_09\_157

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENTS / PROCURATIONS:**

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **APPROBATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE DU MOULIN DU SEMPIN**

#### ***Sur proposition de Maria DA SILVA.***

Le Moulin de Montfermeil est l'unique moulin à vent de Seine-Saint-Denis en état de marche. Il est propriété de la Commune et a été labellisé patrimoine d'intérêt régional.

Depuis plusieurs années, la ville de Montfermeil s'engage pas à pas dans des projets qui contribuent à créer une forme de résilience alimentaire sur son territoire et forte de cette ambition, elle a souhaité retrouver une activité de meunerie au Moulin.

Dans cette optique, une Charte de Gouvernance tripartite a été élaborée avec les acteurs engagés dans l'histoire du renouveau du Moulin.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Charte de Gouvernance et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document .

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2024\_09\_157

Considérant, l'engagement de la ville de Montfermeil pour initier une forme de résilience alimentaire sur son territoire

Considérant l'attractivité du site de Moulin, en face du parc Jousseaume, du verger de conservation et en lien prochain avec le parc du Sempin de Chelles

Considérant la proposition d'Agrof'île de structurer une filière alimentaire autour du blé et d'une activité de meunerie

Considérant les travaux de restauration lourde effectués au Moulin en 2024 afin de pouvoir produire de la farine commercialisable

Considérant l'activité de pédagogie et de transmission menée par l'Association de Sauvegarde des Amis du Moulin

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une Charte de Gouvernance qui vient cadrer les usages du Moulin et liens entre les 3 acteurs que sont : Agrof'île, l'Association de Sauvegarde des Amis du Moulin et la ville de Montfermeil,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la Charte de Gouvernance annexée à la présente délibération
- D'autoriser M. Le Maire à signer la Charte de Gouvernance

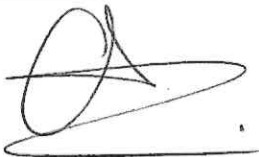
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

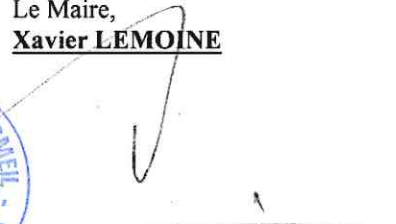
*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

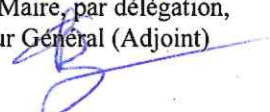
Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU MOULIN DU SEMPIN ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET AGROFILE

#### *Sur proposition de Maria DA SILVA.*

Le Moulin de Montfermeil est l'unique moulin à vent de Seine-Saint-Denis en état de marche. Il est propriété de la Commune et a été labellisé patrimoine d'intérêt régional.

Depuis plusieurs années, la ville de Montfermeil s'engage pas à pas dans des projets qui contribuent à créer une forme de résilience alimentaire sur son territoire et forte de cette ambition, elle a souhaité retrouver une activité de meunerie au Moulin .

Dans cette optique, une Charte de Gouvernance tripartite a été élaborée avec les acteurs engagés dans l'histoire du renouveau du Moulin.

L'Association AGROF'ILE qui a été choisie pour développer l'activité de Meunerie suite à un appel à Manifestation d'Intérêt, s'engage dans ce nouveau partenariat .

DEL2024\_09\_158

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec l'Association AGROF'ILE dans le respect des objectifs de cette Charte de Gouvernance et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et ces éventuels avenants à venir

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personne Publique ,

Vu la délibération de ce jour portant approbation de la Charte de Gouvernance qui sera signée par les 3 acteurs rassemblés autour du projet du Moulin du Sempin

Considérant, l'activité de meunerie qu'Agrof'île doit mener au Moulin du Sempin

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la convention annexée à la présente délibération,
- D'autoriser M.le Maire à signer la convention avec Agrof'île ainsi que les avenants successifs qui seront proposés dans le cadre des activités mentionnées dans la convention

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**


**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,

**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,

**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

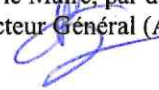
Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024\_09\_159

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENTS / PROCURATIONS:**

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU MOULIN DU SEMPIN ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET L' ASMM**

#### ***Sur proposition de Maria DA SILVA.***

Le Moulin de Montfermeil est l'unique moulin à vent de Seine-Saint-Denis en état de marche. Il est propriété de la Commune et a été labellisé patrimoine d'intérêt régional.

Depuis plusieurs années, la ville de Montfermeil s'engage pas à pas dans des projets qui contribuent à créer une forme de résilience alimentaire sur son territoire et forte de cette ambition, elle a souhaité retrouver une activité de meunerie au Moulin .

Dans cette optique, une Charte de Gouvernance tripartite a été élaborée avec les acteurs engagés dans l'histoire du renouveau du Moulin.

L'Association de Sauvegarde du Moulin de Montfermeil qui mène des activités à caractère pédagogiques sur ce site depuis de nombreuses années, s'engage dans ce nouveau partenariat.



DEL2024\_09\_159

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec l'Association de Sauvegarde du Moulin qui a été réactualisée au regard des objectifs de cette Charte de Gouvernance et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et ces éventuels avenants à venir.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Propriété des Personnes publiques,

Vu la délibération municipale du 26 mars 2002 approuvant la convention de mise à disposition du Moulin du Sempin à l'Association de Sauvegarde des Amis du Moulin (ASMM),

Vu la délibération de ce jour portant approbation de la Charte de Gouvernance qui sera signée par les 3 acteurs rassemblés autour du projet du Moulin du Sempin,

Considérant, l'activité de pédagogie et de transmission de connaissances autour des moulins menée par l'Association de Sauvegarde des Amis du Moulin (ASMM) depuis de nombreuses années,

Considérant l'intérêt d'actualiser au regard des dispositions de la Charte de Gouvernance, la convention qui définit les modalités de mise à disposition des installations liées au Moulin,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la convention annexée à la présente délibération
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'ASMM et les éventuels avenants nécessaires à l'exercice des activités définies dans la Charte de Gouvernance

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

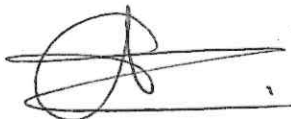
**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,

**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,

**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

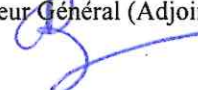
Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montfermeil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montfermeil-sous-Bois.

DEL2024\_09\_160

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) VALABLE POUR LA PÉRIODE 2024-2028 ET DE SA CHARTE RELATIVE AU PLAN MERCREDI**

#### *Sur proposition de Serge CADIO.*

La ville de Montfermeil a fait de l'éducation l'une des grandes priorités de son action. Elle s'est engagée depuis plus de 10 ans dans une démarche de contractualisation de ses objectifs éducatifs à travers notamment le projet éducatif local en 2014 et le projet éducatif territorial en 2015 pour approfondir le sens et le contenu de son offre éducative, et ce de manière concertée.

La ville a poursuivi son engagement en faveur de l'éducation mené avec ses partenaires dès 2020 au travers de la mise en œuvre des projets de service petite enfance, enfance, jeunesse et sport.

De multiples jalons en témoignent : Projet éducatif local (PEL) et Éducation par le sport en 2014, PedT en 2015, Classe patrimoine en 2015, DEMOS en 2019, CMEJ en 2020 Pass Citoyen en 2022, Résidence d'artistes en petite enfance sur l'année 2023-2024 et toutes les actions pédagogiques réalisées dans les centres de loisirs, avec le concours de l'ensemble des directions de la ville et des partenaires ...

DEL2024\_09\_160

Ces différentes actions ont permis de renforcer les ressources éducatives, de nouer des partenariats et de développer des actions en faveur de l'accompagnement de l'enfant et de ses parents.

Le nouveau PedT s'inscrit pleinement dans l'action volontariste de la Ville auprès des acteurs éducatifs, qui vise à accompagner chaque enfant à construire et à réussir son parcours éducatif pour devenir un citoyen engagé et épanoui.

Le PedT réaffirme et reprend les ambitions du PEL :

- la réussite éducative pour former le citoyen de demain
- la réussite scolaire pour chacun
- l'épanouissement des enfants
- l'accompagnement à la parentalité
- la co-éducation

Il fixe les grandes orientations en matière éducative et donne lieu à la signature d'une convention matérialisant la coordination et la mise en cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant et permet d'obtenir la labellisation « Plan mercredi » qui met en avant des activités périscolaires de qualité, garantit leur qualité éducative et la qualification des personnels encadrants.

La démarche permet également de bénéficier d'un soutien financier accru de la CAF dans le cadre du plan mercredi, le maintien de celui octroyé à l'accueil périscolaire ainsi qu'une adaptation des taux d'encadrement.

Ce PedT porte sur une période de 4 années, 2024-2028, pour donner le temps à chaque acteur de se l'approprier, de le faire vivre au travers d'actions proposées et d'en mesurer les impacts.

Le PedT a été transmis et validé par le service départemental de la jeunesse, à l'engagement et aux sports le 9 juillet 2024. Pour donner suite à cet envoi, les services de l'état ont transmis une convention qu'il convient d'adopter afin de pouvoir mettre en œuvre ce nouvel outil PedT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 551-1,

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013- 595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement,

Vu le décret n°2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016 relatif au Projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu la délibération du 17 juin 2015 n°15.113 relative à l'adoption du projet éducatif local pour la période 2014-2020

Vu la délibération du 17 juin 2015 n°15.114 relative à l'approbation au projet éducatif territorial et autorisation de signature de la convention portant sur le projet éducatif territorial entre la ville de Montfermeil, l'Éducation nationale, la CAF et la préfecture de Seine Saint Denis.

Considérant que le projet éducatif territorial (PedT), formalise une démarche fédérant l'ensemble des acteurs du territoire pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant l'école et après, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

DEL2024\_09\_160

Considérant l'intérêt de renouveler la convention entre la ville de Montfermeil, l'État et la CAF pour la période 2024-2028

Considérant sa prise d'effet à compter du 2 septembre 2024,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le renouvellement du projet éducatif territorial (PedT) ci-annexé.
- D'autoriser le Maire ou l' élu délégué à signer la convention relative au PedT pour la période 2024-2028 entre la ville, l'État et la CAF ci-annexée et tout document afférent.
- D'approuver la charte du plan mercredi ci-annexée.
- De dire que la dite convention prend effet à compter de sa signature.
- De dire que ladite convention est reconductible de manière tacite pour la même durée, après bilan préalablement établi.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

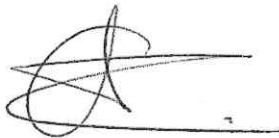
**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

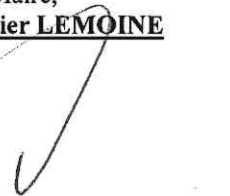
Le Secrétaire de séance,

**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,

**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

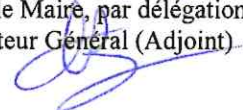
Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024\_09\_161

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

## APPROBATION DU REGLEMENT DE LA MEDIA-LUDOTHEQUE DU PETIT PRINCE

### *Sur proposition de Serge CADIO.*

Dans le cadre de la mutualisation de la médiathèque et de la ludothèque souhaitée par la collectivité, il est apparu nécessaire de déterminer et de formaliser les nouvelles conditions de fonctionnement de la média-ludothèque et de les finaliser dans un règlement intérieur, qui intègre outre les principes généraux, les spécificités liées au nouveau modèle de fonctionnement de cet équipement culturel.

.../...

1/3

DEL2024\_09\_161

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2005/253 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2005 portant sur l'application des tarifs d'impression à la médiathèque municipale,

Vu la délibération n°2006/154 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2006 portant sur la mise en place des horaires d'ouverture de la médiathèque pour l'été 2006,

Vu la délibération n°2007/076 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2007 portant sur la mise en place d'une indemnité forfaitaire pour le remplacement des documents multimédia perdus ou détériorés,

Vu la délibération n°2007/152 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2007 portant sur l'approbation du nouveau règlement et des règles de fonctionnement de la médiathèque du « Petit Prince »,

Vu la délibération n°2010/032 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2010 valant approbation du nouveau règlement intérieur de la ludothèque,

Vu la délibération n°2014/024 du Conseil Municipal en date du 12 février 2014 valant approbation du règlement intérieur de la médiathèque,

Vu la délibération n°2016/028 du Conseil Municipal en date du 17 février 2016 valant modification des règles de fonctionnement de la médiathèque en termes tarifaires,

Vu la délibération n°2016/127 du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2016 portant sur la modification des règles de fonctionnement de la médiathèque en termes d'horaires d'ouverture,

Vu la délibération n°2017/038 du Conseil Municipal en date du 23 février 2017 portant sur la modification du règlement de la médiathèque en termes d'emprunts de DVD,

Considérant, la mutualisation de la médiathèque et de la ludothèque en un équipement unique, il a été mis en évidence la nécessité de fusionner les règlements intérieurs existants,

Considérant, la nécessité d'actualiser le règlement intérieur et son contenu au regard de l'évolution des missions de l'équipement et des besoins des usagers ,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le nouveau règlement intérieur de la média-ludothèque ainsi que les règles de fonctionnement annexé.

.../...

DEL2024\_09\_161

- De dire que le règlement révisé définit les principes suivants :
  - Les services et offres dispensés par la média-ludothèque à la population,
  - Les conditions d'accès à l'établissement,
  - Les conditions d'usages des postes informatiques et du WIFI,
  - Les conditions de prêts,
  - Les modalités de remboursement et remplacement des documents,
  - Les règles de fonctionnement,
  - Les responsabilités de la média-ludothèque et de l'utilisateur.

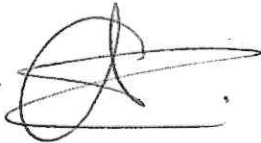
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

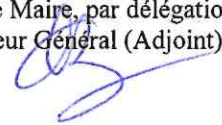
Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024\_09\_162

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **GESTION DU DESHERBAGE DES DOCUMENTS ET SUPPORTS LUDIQUES DU FOND DE LA LUDO-MEDIATHEQUE**

#### *Sur proposition de Serge CADIO.*

Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la ludo-médiathèque un certain nombre de documents et de supports endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire et à la politique de développement en matière de jeu. Les collections de la ludo-médiathèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes, afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population.

A cet effet, il est proposé à l'assemblée délibérante de définir une politique de régulation des collections, permettant l'opération de dés herbages et selon leur état, que ces ouvrages et supports ludiques puissent être cédés gratuitement à des associations, des institutions ou services de la ville, s'ils ne sont pas éliminés et détruits.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Considérant, les orientations de la Municipalité dans le domaine de la politique culturelle,



DEL2024\_09\_162

Considérant, la volonté de la commune de Montfermeil et notamment de la ludo-médiathèque municipale de participer à une démarche écoresponsable et solidaire,

Considérant, la nécessité de mener une politique de régulation des collections de la ludo-médiathèque, pour éviter toute obsolescence du fond,

Considérant, l'engagement solidaire, qui repose sur le principe de dons, de faire profiter ce désherbage à des associations, autres institutions ou autres services de la ville et que ces documents et supports ludiques retrouvent une seconde vie,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser le désherbage, pilon et don des documents et supports ludiques du fonds ludo-médiathèque, qui sont en mauvais état, au contenu obsolète, en exemplaires multiples et selon les critères de désherbage définis par la méthode IOUPI -Incorrect, Ordinaire, Usé, Périmé, Inapproprié- créée par la Bibliothèque Publique d'Information.
- De préciser la suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document et support, qu'il fasse l'office d'un don ou d'une élimination,
- De procéder à la rédaction d'un procès verbal d'élimination ou de don pour chaque document ou support sortant du fond,
- De procéder à la suppression de la base bibliographique informatisée pour chaque document ou support sortant du fond,
- De donner son accord pour que ces documents et supports ludiques soient, s'ils ne sont pas éliminés et selon leur état, cédés à titre gratuit en priorité aux services de la ville et aux associations, ou autres institutions par soumission et arbitrage de l' élu de secteur.
- De donner une validité permanente à cette délibération, cette opération devant être effectuée annuellement, avec possibilité de découpage en phasages selon sections.

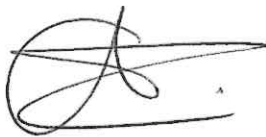
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

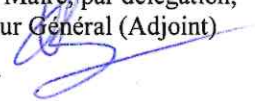
Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET LE GHI LE RAINCY-MONTFERMEIL POUR L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER**

#### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

La ville de Montfermeil ainsi que le Groupe Hospitalier Intercommunal le Raincy-Montfermeil s'engagent ensemble dans la lutte contre le cancer en organisant depuis plusieurs années, un événement sportif destiné à renforcer la sensibilisation à tous les types de cancer, s'inscrivant dans la continuité de la campagne nationale Octobre Rose.

Cet événement sous forme d'une marche et d'une course à pied, se déroulera le dimanche 6 octobre 2024 sur le site de la commune de Montfermeil et sur le site du GHI Le Raincy-Montfermeil.

L'évènement est ouvert à tous, notamment aux habitants de la commune de Montfermeil, aux professionnels du GHI Grand Paris Nord Est, aux patients suivis en cancérologie et à leurs proches,

La convention ci-jointe, a pour objet de régir les rapports entre la Ville de Montfermeil et le GHI Le Raincy-Montfermeil ainsi que leurs engagements dans l'organisation de cet événement sportif.

DEL2024\_09\_163

Vu le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que cet événement s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale "Octobre Rose" avec un enjeu de santé publique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de cette convention relative à l'organisation d'un événement sportif qui se déroulera le dimanche 6 octobre 2024 sur la commune de Montfermeil et sur le site du GHI Le Raincy-Montfermeil.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, les éventuels avenants et tout document y afférent.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget de l'année en cours.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

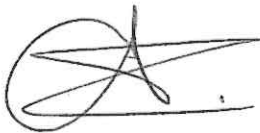
**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,

**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,

**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

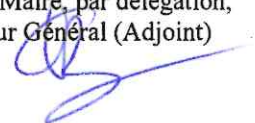
Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024\_09\_164

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de M. Xavier LEMOINE - Maire à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET LA PISCINE DE GAGNY CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE CRENEAUX POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - ANNEE 2024-2025**

### *Sur proposition de Laurent CHAINEY.*

Depuis de nombreuses années, la ville de Montfermeil s'est engagée pour financer la location de créneaux piscine pour les élèves des écoles élémentaires.

Cet engagement éducatif de par ses nombreux avantages contribue à l'éducation sociale des élèves : situation de prise de décision, de responsabilité, d'écoute des autres, de travail collectif. Ce sport a également une valeur éducative à des fins utilitaires (sécurité, hygiène, loisirs). Enfin, la natation est l'un des sports les plus recommandés par les médecins pour résoudre divers problèmes de développement physique, de dos, d'asthme ...

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'importance du "savoir-nager" pour tout individu,

DEL2024\_09\_164

Considérant le souhait de la ville de faciliter cet enseignement en donnant accès aux enfants des écoles élémentaires de Montfermeil à des créneaux piscine,

Considérant le programme de l'Éducation Nationale concernant le "savoir-nager" qui privilégie cet apprentissage, dans la mesure du possible, sous forme de stage,

Considérant la nécessité d'utiliser la piscine de la ville de Gagny pour les scolaires,

Considérant que la Piscine de Gagny gère l'établissement par délégation de service public depuis le 1er janvier 2023,

Considérant la nécessité d'établir entre la Ville de Montfermeil et la Piscine de Gagny une convention pour l'utilisation de cet établissement aux périodes suivantes :

- les vendredis de 11H à 11H40, du 16 septembre 2024 au 4 juillet 2025
- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9H à 9H40, 9H40 à 10H20 et de 10H20 à 11H, du 12 novembre 2024 au 17 janvier 2025 (stages).

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la convention passée entre la Ville de Montfermeil et la Piscine de Gagny, en vue de réglementer l'utilisation de la piscine pour les enfants des écoles élémentaires de Montfermeil.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention fixant la participation financière de la ville de Montfermeil comme suit :
- De dire que la location de la piscine comprenant la mise à disposition des personnels de surveillance et d'enseignement (1 éducateur sportif), des espaces et matériels, s'élève à 70 € TTC par séance et par classe.

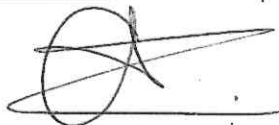
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

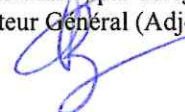
Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)





## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle.TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE**

#### *Sur proposition de Maria DA SILVA.*

La commune présente une offre d'accueil du jeune enfant riche et diversifiée. Aussi la création du relais petite enfance (RPE) permet d'apporter une meilleure visibilité à l'offre d'accueil du jeune enfant sur la commune et de proposer un lieu ressource unique aux familles et aux professionnels de l'accueil individuel.

Ainsi, le RPE s'inscrit pleinement dans le renforcement de l'offre de soutien à la parentalité et la valorisation des professionnels de la petite enfance attendu dans la mise en place du service public petite enfance.

Le présent règlement fixe les objectifs, les missions, les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 214-2-1 et L. 214-2-2 ;

DEL2024\_09\_165

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, notamment son article 100 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant

Vu le règlement de fonctionnement du relais petite enfance et ses annexes,

Considérant que le règlement de fonctionnement relève des attributions que peut exercer le Maire au nom de la commune,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le règlement de fonctionnement du relais petite enfance et ses annexes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document afférent.
- De dire que ce règlement de fonctionnement entrera en vigueur au 1er octobre 2024.

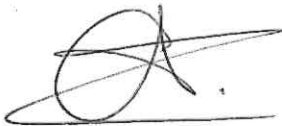
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

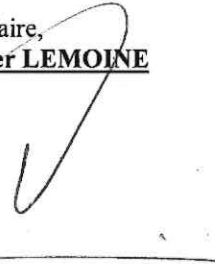
*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

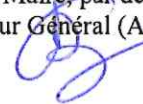
Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



DEL2024\_09\_166

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Votants : 33



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT**

#### *Sur proposition de Xavier LEMOINE.*

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire, sans aucune réserve et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières déléguées,



**Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes :**

NUMERO	DATE	TITRE
DEC2024_172	10/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS (ADIL 93)
DEC2024_173	10/06/2024	DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCES POUR LE SERVICE CULTUREL
DEC2024_174	10/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC TRANSITION ECOLOGIQUE FRANCE - FERMES D'AVENIR
DEC2024_175	10/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE CONSTATEE DANS LA DECISION N°2024_163 RELATIVE A LA REALISATION D'UNE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JULES FERRY PROVISoire
DEC2024_176	10/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA REALISATION D'UN CONSTAT D'HUISSIER AVANT TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD
DEC2024_177	17/06/2024	DECISION PORTANT SUR UNE MISSION DE CONSEILS JURIDIQUES, D'ASSISTANCE ET DE DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE DE MONTFERMEIL CONFIEE A LA SELAS D'AVOCATS SEBAN ET ASSOCIES
DEC2024_178	17/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE CULTUR'ART IDF ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE SENSIBILISATION A LA PEINTURE ET AU STREET ART LORS DE L'EVENEMENT LES COUDREAUX EN FETE
DEC2024_179	17/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF AUX DROITS D'UTILISATION, A LA MISE EN OEUVRE ET A LA MAINTENANCE DE L'INTERFACE FACTURATION CONCERTO/ARPEGE
DEC2024_180	17/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE L'ASSOCIATION PAUME DE TERRE ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE SENSIBILISATION A LA PEINTURE ET AU STREET ART LORS DE L'EVENEMENT LES COUDREAUX EN FETE
DEC2024_181	26/06/2024	DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°2 « NETTOYAGE DES AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX » DU MARCHE DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX
DEC2024_182	26/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA REALISATION DE MISSIONS D'ASSISTANCE BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE AVEC LA SOCIETE KPMG
DEC2024_183	28/06/2024	DECISION PORTANT CONSIGNATION DE FONDS DANS LE CADRE DE LA PREEMPTION DU BIEN SIS 47 RUE HENRI BARBUSSE

DEC2024_184	28/06/2024	DECISION PORTANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR DES PRESTATIONS MUSICALES PRESENTE PAR L'ASSOCIATION ADAM ROCK LE 05 JUILLET 2024.
DEC2024_185	28/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA REALISATION DE HUIT PRESTATIONS MUSICALES AVEC JEREMY ASSOUVIE
DEC2024_186	28/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE CLIEMA ET LA VILLE DE MONTFERMEIL RELATIF A LA REALISATION D'UNE ANIMATION DE VOITURE-TONNEAU
DEC2024_187	28/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA REALISATION D'UNE PRESTATION DE DANSE AVEC JENNIFER POUCHET
DEC2024_188	28/06/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA MISE EN PLACE DE GBA SUR LA FETE DE LA MUSIQUE
DEC2024_189	02/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DROIT DE DIFFUSION POUR LE FILM "EDDIE THE EAGLE" AVEC L'ENTREPRISE SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE LE 28 JUILLET 2024
DEC2024_190	02/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LA SOCIETE ARRIBAS FRANCE SAS ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER DECOUVERTE DE L'ART DE LA GRAVURE LORS DE LA SORTIE FAMILLE ORGANISEE PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_191	03/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE RELATIF A LA FOURNITURE DE REPAS (DEJEUNERS, GOÛTERS ET PIQUES-NIQUES) POUR LA PETITE ENFANCE
DEC2024_192	03/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR DANS LE CADRE DU PROJET "DANS NOS PAS" DES 6 et 7 JUILLET 2024
DEC2024_193	03/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA REALISATION D'UN ATELIER DE MAQUILLAGE AVEC L'ASSOCIATION CREATIONS MAGIQUES
DEC2024_194	08/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC LE CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF « STAGES FOOT POUR TOUS » PERMETTANT UN SEJOUR ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF QUARTIERS D'ETE (volet séjour)
DEC2024_195	08/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION AUTOCAR AVEC CHAUFFEUR DANS LE CADRE DE LA SORTIE FAMILIALE AU CHATEAU D'ARRIBAS ORGANISEE PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES

DEC2024_196	08/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LA SOCIETE LE TOUQUET AND CO ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UNE VISITE DU TOUQUET LORS DE LA SORTIE FAMILLE A LA MER ORGANISEE PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_197	08/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION ET INSTALLATION AVEC LA SOCIETE COMPACT D'UN PLANCHER RENFORCÉ DANS LE CADRE D'UN SPECTACLE "L'HOMME V" DE LA COMPAGNIE 3.6/3.4 DU 27 JUILLET 2024
DEC2024_198	08/07/2024	DECISION PORTANT PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION POUR LE SPECTACLE "ANDROMAK" DE LA COMPAGNIE KOURTRAJME LE 11 OCTOBRE 2024
DEC2024_199	08/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DROIT DE DIFFUSION POUR LE FILM "JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES" AVEC L'ENTREPRISE SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE, LE 6 DECEMBRE 2024
DEC2024_200	08/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DROIT DE DIFFUSION POUR LE FILM "ERNEST ET CELESTINE : VOYAGE EN CHARABIE" AVEC L'ENTREPRISE SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE, LE 26 OCTOBRE 2024
DEC2024_201	09/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD
DEC2024_202	11/07/2024	DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE NATURE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA RUELLE DE LA TUILERIE
DEC2024_203	11/07/2024	DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE NATURE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES MESANGES
DEC2024_204	11/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRET ENTRE LA VILLE DE GENNEVILLIERS ET LA VILLE DE MONTFERMEIL DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "TRESORS DE BANLIEUES" A GENNEVILLIERS DU 04 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2024
DEC2024_205	11/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION DU SPECTACLE DE RUE « LA VIE D'ALCESTE » AVEC LA COMPAGNIE EL CARACOL SIGNE LE 30 AVRIL 2024
DEC2024_206	11/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LA SOCIETE VOYAGE BARRETEAU ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION D'AUTOCARS AVEC CHAUFFEUR DANS LE CADRE DE SORTIE FAMILLES ORGANISEE PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_207	11/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT

		ENTRE L'ASSOCIATION ABEILLE, MIEL ET NATURE ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE DE LA VISITE DE PARC FINFARINE LORS DU SEJOUR FAMILLES ORGANISER PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_208	11/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LA RESIDENCE ROMARIC ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA LOCATION D'UN GÎTE DE GROUPE AVEC PRESTATION MENAGE ET LINGE DE LIT DANS LE CADRE DU SEJOUR FAMILLES ORGANISE PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_209	11/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION POUR UN CONCERT AVEC L'ASSOCIATION LOCKLESS MUSIC DANS LE CADRE DU PROJET "CLUB 2024" LE 27 JUILLET 2024
DEC2024_210	11/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE RELATIF AUX CONTRÔLES PERIODIQUES, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RENOUVELLEMENT DES POINTS D'EAU INCENDIE
DEC2024_211	12/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA BASE DE LOISIRS DE CHAMPS SUR MARNE POUR UN SEJOUR DU 15 AU 19 JUILLET 2024
DEC2024_212	18/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE DE DANSE AVEC L'ASSOCIATION IZAO DANS LE CADRE DU PROJET "CLUB 2024" LE 28 JUILLET 2024
DEC2024_213	18/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION POUR UN SPECTACLE AVEC MONSIEUR XAVIER DELARUE DANS LE CADRE DU PROJET "CLUB 2024" LE 27 JUILLET 2024
DEC2024_214	18/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC, A TITRE ONEREUX, D'UN LOGEMENT COMMUNAL, SITUE 12 RUE DELAGARDE A MONTFERMEIL
DEC2024_215	18/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA RECONDUCTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE RUE HENRI BARBUSSE CADASTREE C931 ET APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTFERMEIL AU PROFIT DE LA SCCV HERNANI
DEC2024_216	18/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DE LA MISE EN PLACE D'UNE INTERVENTION DE PREVENTION DE LA PORNOGRAPHIE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE PREVENTION DES CONDUITES A RISQUES ET ADDICTIVES
DEC2024_217	18/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION AUTOCAR AVEC CHAUFFEUR DANS LE CADRE DE LA SORTIE FAMILIALE A LA FERME SAINT HILLIERS ORGANISEE PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES

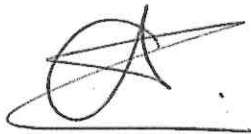
DEC2024_218	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA REALISATION D'UNE ETUDE STRUCTURE POUR LA SURELEVATION PARTIELLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE CHAMPY A MONTFERMEIL
DEC2024_219	18/07/2024	DECISION PORTANT SUR L'ETABLISSEMENT D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LE LOGEMENT COMMUNAL SITUE 5 BOULEVARD DE L'EUROPE A MONTFERMEIL
DEC2024_220	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'AUTORISATIONS D'URBANISME NECESSAIRES AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT, DE RAVALEMENT, DE RENOVATION ENERGETIQUE ET DE SECURISATION DE L'HOTEL DE VILLE
DEC2024_221	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION ET INSTALLATION D'UN COMPLEMENT DE SCENE AVEC LA SOCIETE MX EVENEMENT A L'OCCASION DES SPECTACLES ORGANISES DANS LE CADRE DU PROJET « CLUB 24 » DU 26 AU 28 JUILLET 2024
DEC2024_222	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION POUR UN SPECTACLE AVEC MONSIEUR IBRAHIM SOUMARE DANS LE CADRE DU PROJET « CLUB 2024 » LE 27 JUILLET 2024
DEC2024_223	22/07/2024	DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE VIVANT DE MONSIEUR YASSINE BENTAYEB AVEC LA SOCIETE SURMESURES PRODUCTIONS, DANS LE CADRE DU CLUB 2024 DU 27 JUILLET 2024
DEC2024_224	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION 2024 AUPRES DE L'ASSOCIATION « PROFESSION BANLIEUE »
DEC2024_225	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE ENVIRONNEMENT ET DECOUVERTE DE LA FERME ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UNE SORTIE FAMILIALE A LA FERME DE SAINT-HILLIERS ORGANISEE PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_226	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE RELATIF AUX TRAVAUX DE PEINTURE ET DE REVETEMENT DE SOL SOUPLE POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX
DEC2024_227	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN MARCHE DE TRAVAUX RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD – LOT N°11 « VRD : AMENAGEMENTS EXTERIEURS : JEUX POUR ENFANTS »
DEC2024_228	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD – LOT N)7 « CHAUFFAGE : VENTILATION : PLOMBERIES : SANITAIRES »
DEC2024_229	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE SHERWOOD PAR CET LA VILLE DE MONTFERMEIL

		INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UNE SORTIE ACCROBRANCHE DANS LE CADRE DU CLIB DES ENFANTS DE L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_230	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE « TOUT EST BON DANS LE TRIATHLON » AVEC L'ASSOCIATION DYCHKA ET COMPAGNIE, LE 26 JUILLET 2024
DEC2024_231	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION ET INSTALLATION D'UNE SCENE DE SONORISATION AVEC LA SOCIETE MX EVENEMENT A L'OCCASION DE SPECTACLES ORGANISES DANS LE CADRE DU PROJET « CLUB 2024 » DU 26 AU 28 JUILLET 2024
DEC2024_232	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LES AVENTURES DE LEO ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE CONSTRUCTION LEGO A L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_233	22/07/2024	DECISION PORTANT SUR L'AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LE DEPOT ET LA SIGNATURE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME NECESSAIRE A L'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JULES FERRY – AVENUE DES COQUELICOTS A MONTFERMEIL
DEC2024_234	25/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA VILLE AU LOIN RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN SPECTACLE POUR LES TOUT-PETITS A L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_235	25/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE RELATIF A L'IMPRESSION ET LA LIVRAISON DU MAGAZINE MUNICIPAL
DEC2024_236	25/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN MARCHE DE TRAVAUX RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD – LOT N°10 « ASCENSEUR »
DEC2024_237	25/07/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA VILLE DE CLICHY-SOUS-BOIS DANS LE CADRE DES JEUX PARALYMPIQUES 2024
DEC2024_238	25/07/2024	DECISION PORTANT SUR UNE MISSION DE CONSEILS JURIDIQUES, D'ASSISTANCE ET DE DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE DE MONTFERMEIL CONFIEE A LA SELARL D'AVOCATS LANDOT ET ASSOCIES
DEC2024_239	06/08/2024	DECISION PORTANT SUR DES TRAVAUX DE COUVERTURE DES STOMOS AU CENTRE TECHNIQUES DE LA VILLE DE MONTFERMEIL
DEC2024_240	06/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN CHANTIER EDUCATIF EN ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
DEC2024_241	06/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION POUR L'INTERVENTION DE MONSIEUR

		CEDRIC CIZAIRE DANS LE CADRE DU PROJET « CLUB 2024 » DU 27 JUILLET 2024
DEC2024_242	06/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA REALISATION D'UNE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONFORT D'ETE DE L'ECOLE DE DANSE MUNICIPALE AU 2 RUE DE L'EGLISE A MONTFERMEIL
DEC2024_243	09/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DIVERS
DEC2024_244	12/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION PASSEE AVEC LE CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF « STAGES FOOT POUR TOUS » PERMETTANT UN SEJOUR ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF QUARTIERS D'ETE (VOLET SEJOUR)
DEC2024_245	12/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA REALISATION D'UNE PRESTATION DE DANSE AVEC ANGELIK MEYE ET ENESTO HERNANDEZ
DEC2024_246	12/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA REALISATION D'UNE PROTECTION CIVILE POUR LA FETE DE LA MUSIQUE
DEC2024_247	13/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN DEVIS VALANT CONTRAT RELATIF A L'ACQUISITION DU MODULE COMPLEMENTAIRE MULTIFORMULAIRE D'E-ATAL V6, A SA MISE EN OEUVRE ET SA MAINTENANCE
DEC2024_248	13/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DROIT DE DIFFUSION POUR LE FILM "SWING" AVEC L'ENTREPRISE PYRAMIDE DISTRIBUTION LE 5 OCTOBRE 2024
DEC2024_249	19/08/2024	DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION POUR LE SPECTACLE ANDROMAK AVEC LA COMPAGNIE KOURTRAJME LE 11 OCTOBRE 2024
DEC2024_250	19/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE MADAME LEMAITRE MONIQUE MARIE M GUIDE CONFERENCIERE ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UNE VISITE GUIDEE DE TROUVILLE-SUR-MER LORS DE LA SORTIE FAMILIALE ORGANISEE PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_251	19/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LA SOCIETE EUGENIUS ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UNE VISITE GUIDEE DE TROUVILLE-SUR-MER LORS DE LA SORTIE FAMILIALE ORGANISEE PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_252	19/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A LA REALISATION D'UNE PRESTATION MUSICALE AVEC CORAZON CUBANO
DEC2024_253	30/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT

		ENTRE L'ASSOCIATION INSTANT CULTURE ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE D'ATELIERS NATURE LORS DES STAGES POUR ENFANTS A L'AGORA, TERRE DES HOMMES
DEC2024_254	30/08/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LA SOCIETE CHATEAU DE TERRE NEUVE MONUMENTS HISTORIQUES MANAGEMENT ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE DE LA VISITE GUIDEE DU CHATEAU LORS DU SEJOUR FAMILLES ORGANISE PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_255	03/09/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE L'ASSOCIATION CULTUR'ART IDF ET LA VILLE DE MONTFERMEIL INHERENT A LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE SENSIBILISATION A LA PEINTURE ET AU STREET ART LORS DE CENTRE VILLE EN FETE ORGANISE PAR L'AGORA TERRE DES HOMMES
DEC2024_256	10/09/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE ETENDUE A L'OPC POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE SAINT PAUL
DEC2024_257	11/09/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION ET INSTALLATION DE MATERIEL AVEC LA SOCIETE PLUG AND PLAY DANS LE CADRE DU SPECTACLE "ANDROMAK" DE LA COMPAGNIE KOURTRAJME, LE 11 OCTOBRE 2024
DEC2024_258	13/09/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION POUR LE SPECTACLE DE RUE "TOUT IRA BIEN" AVEC LA COMPAGNIE DE-CHAINEE LE 14 SEPTEMBRE 2024
DEC2024_259	13/09/2024	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD - LOT N°2 "PIERRE MASSIVE"

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024  
 Au Représentant de l'Etat  
 Publié le 30/09/2024  
 Montfermeil, le 30/09/2024  
 Pour le Maire, par délégation,  
 Directeur Général (Adjoint)